Extrait N° 18 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 18 / Réseau Haut Débit
- Contrat de location

Dans le cadre du déploiement du réseau régional Haut Débit, la Société Réunion Numérique, en charge de la construction, a sollicité de la Commune la mise à disposition des emprises foncières nécessaires à l'installation et à l'hébergement d'équipements techniques.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le foncier concerné serait :

. sur la parcelle AS 109 : environ 1,40 m² pour l'implantation d'une armoire de rue

. sur la parcelle AS 108 : environ 10 m² pour l'implantation d'une antenne de 12,70 mètres.

Juridiquement, il est proposé au conseil de formaliser cette mise à disposition dans le cadre d'un contrat de bail aux conditions suivantes :

▪ Location : loyer annuel de 1 500 € sans dépôt de garantie (indexable sur l'indice trimestriel de référence des loyers de l'INSEE)

▪ Durée du contrat : 12 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le principe de la location

=> A fixer le montant du loyer

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le contrat correspondant.

Invité à se prononcer le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve le principe de la location aux conditions ci-dessus énoncées
=> Fixe le montant du loyer annuel à 1 500 €
=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le contrat correspondant.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS